

DECISION N° 00 0934 /MINFOPRA DU 03 JUIN 2020
portant nomination des Chefs de Bureaux dans les services centraux
du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME
ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars
2018;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du
Gouvernement,

DECIDE:

Article 1er.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés
aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de la Fonction Publique et
de la Réforme Administrative,

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DES PERSONNELS, DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

BUREAU DES PENSIONS

Chef de Bureau.- Madame SAOUDATOU BELLO Epse BOUBA, Agent
Contractuel d'Administration, matricule n° 739705-D, précédemment en
service à la Direction de la Gestion des Carrières, en remplacement de
Monsieur HAMAN DAIROU, appelé à d'autres fonctions.

SECRETARIAT PERMANENT A LA REFORME ADMINISTRATIVE

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

BUREAU DU COURRIER ET DE LA REPROGRAPHIE

Chef de Bureau.- Monsieur **MEZANG NGAH-KOA Georges Levi**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **754221-F**, en service au Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative, en remplacement de Monsieur **NTARI BON Vingedou**, appelé à d'autres fonctions.

BUREAU DE GESTION DU PERSONNEL ET DE L'ENTRETIEN

Chef de Bureau.- Madame **AMOUGOU KOUMES Esther**, Secrétaire d'Administration, matricule **665835-U**, précédemment en service au Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative, en remplacement de Madame **MOUMY née NYAH Augustine**, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 .- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais, /-

YAOUNDE, le 3 JUN 2020

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,



Joseph LE